

Bulletin de l'ACAT Canada



« On ne naît pas nonviolent, on le devient », affirme Dominique Boisvert

Le plus ardent souhait des membres de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) est de vivre dans un monde où la torture est *impensable*. Selon Dominique Boisvert, un proche collaborateur de l'ACAT depuis sa fondation, le *refus absolu* de cette violence constituerait de la « nonviolence ». Voyons un peu comment l'auteur articule cette idée dans un de ses derniers livres. Il s'agit d'une idée qui mérite d'être examinée, surtout pour un organisme comme l'ACAT, dont la mission consiste à contrer la violence des agents de l'État que l'on peut identifier comme de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

M. Boisvert choisit d'écrire « nonviolence » sans trait d'union. Il précise dans son livre que l'usage régulier du terme « non-violence » en deux mots séparés par un trait d'union a pour inconvénient de mettre l'accent sur l'absence de violence. La non-violence « désigne surtout les moyens et les stratégies de lutte qui excluent l'usage de la violence [...], la lutte politique par des moyens autres que la violence » (Boisvert, 2017, p. 15-16). Il s'agit alors d'une *préférence* pour une absence de violence. Le choix d'un terme en un seul mot, sans trait d'union, permet d'évoquer une idée plus englobante et positive. La nonviolence est une vision qui implique une bienveillance à l'égard du monde, « une attitude faite de respect profond, d'ouverture et de gratitude, qui cherche à construire ensemble sans dominer ni exploiter » (*ibid.*, p. 16). La nonviolence est donc un *refus absolu* de toute violence qui, sans exclure les moyens non violents de luttes politiques, prône un monde où la violence est *impensable*. En raison de la position soutenue par l'ACAT, nous choisissons dans cet article de l'écrire en un seul mot, qu'elle s'applique aux moyens ou au principe.

La nonviolence (NV) repose sur une riche tradition qui peut remonter très loin, mais qu'on fait généralement apparaître au milieu du 19^e siècle avec Henry David Thoreau, puis Léon Tolstoï, et surtout au début du 20^e siècle avec Mohandas Gandhi, qui « inventa » le terme (en sanskrit) en 1919, puis avec Martin Luther King et bien d'autres qui la pratiquèrent à partir de la mort de Gandhi en 1948.

Sommaire

Résumé de lecture :

La nonviolence selon
Dominique Boisvert

Appel à l'action :

Iran : pour la libération du dr Djalali

Quoi de neuf :

Assemblée générale annuelle

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant un Statut consultatif auprès des Nations unies

La nonviolence est un choix, surtout dans une culture qui en est venue à imposer la violence comme réflexe spontané. En ce sens, il s'agit d'un véritable changement de paradigme pour notre société. Elle constitue un choix philosophique à l'égard de l'ensemble du monde. Mais c'est aussi un choix éthique, affirmant la supériorité morale de la NV sur la violence. Enfin, en matière d'efficacité, la NV est un choix politique qui confirme sa supériorité stratégique.

Avant tout, débarrassons-nous de trois préjugés fréquents et tenaces. D'abord, la NV est une utopie : l'histoire du 20^e siècle démontre le contraire. Ensuite, NV est synonyme de démission-lâcheté-passivité (par opposition à ceux qui ont le courage de s'enrôler ou d'aller se battre sur le terrain) : il s'agit d'une mauvaise compréhension de ce qu'est le combat; en outre, le choix de la NV demande plus de courage que celui de la violence.

Enfin, la NV est moins efficace que la violence : voilà un autre préjugé démenti par l'étude rigoureuse et systématique des conflits depuis 1900, où la NV s'est révélée être deux fois plus efficace que la violence ! Le principal obstacle à l'adoption de la NV est notre résistance encore profonde à oser penser différemment. Pourrions-nous lutter contre le terrorisme par la NV ? Est-il possible d'être un (vrai) pays sans armée ? Et que dire d'une police désarmée ? Dans les trois cas, OUI, C'EST POSSIBLE, parce que cela existe déjà, que c'est nécessaire et que les évolutions profondes vont dans ce sens-là. Il est donc primordial de décoloniser notre imaginaire. C'est là l'objectif du livre de Dominique Boisvert.

Dans son ouvrage, M. Boisvert prétend que le temps de la NV est venu dans notre monde – ce monde de Trump et de Poutine, du terrorisme et du soi-disant *État islamique*, des menaces imminentes, des changements climatiques et des armes nucléaires, et surtout, en ce qui nous concerne, un monde cruel où les prisonniers d'opinion sont torturés, où les personnes vulnérables sont maltraitées et où l'usage de la force par les policiers, gardiens de prison et soldats est trop souvent excessif. Cette affirmation repose sur deux constats surprenants : a) la violence n'a jamais

cessé de décliner depuis la préhistoire jusqu'à aujourd'hui (voir le livre de Steven Pinker dans les sources à la fin de ce texte); b) la NV est historiquement deux fois plus efficace que la violence (voir le livre d'Erica Chinoweth et Maria Stephan).

L'histoire de la violence présentée par Pinker est révélatrice et convaincante. En fait, la violence ne cesse de diminuer (et de façon importante), non pas en nombre d'occurrences (à cause de l'accroissement démographique spectaculaire) mais en proportion. Chaque être humain qui naît n'a jamais eu aussi peu de probabilités de mourir en raison de la violence. Ce constat, encourageant pour la NV, n'est pas tant le résultat d'un choix que la conséquence de l'évolution claire (jusqu'ici, du moins) vers une collectivisation de l'humanité – pensons aux travaux des Nations unies au 20^e siècle, plus spécifiquement à la Déclaration universelle des droits de l'homme – accompagnée par une délégation de la violence « légitime » à des organes spécialisés de l'État (justice, police, armée).

Le deuxième constat est porté par la recherche des universitaires américaines Erica Chinoweth et Maria Stephan, et constitue LA grande nouveauté. Pour la première fois, et de manière rigoureuse et systématique, les deux chercheuses étudient l'efficacité relative de l'ensemble des conflits dans le monde, selon qu'ils ont été menés avec les moyens de la violence ou ceux de la NV. Les conclusions sont surprenantes et significatives sur tous les plans. D'une part, les conflits nonviolents ont deux fois plus de chances d'atteindre leurs objectifs, en tout ou en partie, que les conflits violents. D'autre part, les probabilités que les conflits débouchent sur une démocratie et ne reprennent pas par la suite sont beaucoup plus grandes avec la NV qu'avec la violence. Enfin, le recours à la NV augmente continuellement avec les années – une croissance de plus de 80 % depuis les années 1960 (*ibid.*, p. 42) –, et l'efficacité des conflits nonviolents ne cesse de croître, alors que l'efficacité des conflits violents diminue pendant la même période.

Ce n'est donc pas par hasard que le Conseil pontifical Justice et Paix a parrainé, avec

Pax Christi International, la conférence internationale « Non-violence et paix juste », tenue du 11 au 13 avril 2016 à Rome. Cela témoigne de cette évolution mondiale en faveur de la NV. Dans cette conférence, l'Église catholique est publiquement passée de la notion de « guerre juste » à celle, radicalement nouvelle, de « paix juste ». En effet, le message évangélique en est un de NV. Compte tenu de l'histoire de l'Église, intimement liée à celle des États occidentaux, l'idée de la « guerre juste » avait été développée par les catholiques afin de moraliser la guerre, à défaut de pouvoir la condamner (*ibid.*, p. 85). À la suite de cette conférence, le pape François s'est adressé aux croyants lors de la 50e Journée mondiale de la paix, le 1er janvier 2017, déclarant qu'aujourd'hui, être « de vrais disciples de Jésus signifie adhérer également à sa proposition de non-violence » (pape François, 2017). Enfin, il a officiellement constitué le Dicastère pour le service du développement humain intégral. Ce nouvel organe a une large mission qui concerne « la justice et la paix, le progrès des peuples, la promotion et la protection de la dignité et des droits humains, spécialement, par exemple, ceux concernant le travail, y compris celui des enfants, le phénomène des migrations et l'exploitation des migrants, le commerce de vies humaines, l'esclavage, l'emprisonnement, la torture et la peine de mort, le désarmement ou la question des armements, ainsi que les conflits armés et leurs conséquences sur la population civile et sur l'environnement naturel » (pape François, 2016). Cela s'inscrit bien entendu dans le sillage tracé tout au long du 20^e siècle par des organismes chrétiens comme l'ACAT. Mais l'adoption officielle d'une doctrine de la NV par l'Église catholique concrétise un changement de paradigme décisif, dont les répercussions pourraient influencer le monde pendant de nombreuses années.

Ce changement au sein d'une institution reconnue pour son conservatisme nous expose une fois de plus l'évolution de l'humanité – qui n'est pas née nonviolente, et qui peut le devenir. Cependant, le changement par des organes officiels devance bien souvent la transformation des mœurs sur le terrain. L'exemple de la *Convention*

contre la torture en est la preuve. Et c'est là une des limites du livre de M. Boisvert. Selon lui, nous en sommes venus à ce que la torture et l'esclavage perdent toute légitimité (Boisvert, 2017, p. 90) – ce qui devrait arriver à la violence en général, et à la guerre en particulier. Et pourtant, près de 35 ans après l'adoption de la *Convention contre la torture* dans le cadre des Nations unies, plus de la moitié des pays du monde pratiquent encore la torture. Il est à espérer que la transformation des esprits s'empare de tous et toutes, afin que l'on affirme, à l'unisson, le refus absolu de cette violence d'État tout à fait abjecte. En nommant « torture et traitements cruels, inhumains et dégradants » des situations souvent camouflées sous divers euphémismes (maltraitance des aînés, techniques alternatives d'interrogatoire ou instruments de contrainte, par exemple), les militantes et militants s'appuient sur une convention internationale pour manifester la nonviolence qui est à la source de leur engagement.

Réflexion de Nancy Labonté, coordonnatrice – en collaboration avec Dominique Boisvert

Sources

Boisvert, Dominique. 2017. *Nonviolence, une arme urgente et efficace*. Écosociété.

Chinoweth, Erica, et Maria Stephan. 2011. *Why Civil Resistance Works: The Strategic Logic of Nonviolent Conflict*. Columbia University Press.

Pape François. 2016. *Statut du dicastère pour le service du développement humain intégral*. w2.vatican.va/content/francesco/fr/motu_proprio/documents/papa-francesco_20160817_statuto-dicastero-servizio-sviluppo-umano-integrale.html

Pape François. 2017. *La non-violence : style d'une politique pour la paix (message du pape pour la célébration de la 50e journée mondiale de la paix)*. w2.vatican.va/content/francesco/fr/messages/peace/documents/papa-francesco_20161208_messaggio-l-giornata-mondiale-pace-2017.html

Pinker, Steven. 2012. *The Better Angels of Our Nature: Why Violence Has Declined*. Penguin Books.

IRAN : Professeur Ahmadreza Djalali, nous croyons encore à votre libération

Détenu depuis le 25 avril 2016, le docteur Ahmadreza Djalali, spécialiste en médecine de catastrophe, vient d'être condamné à mort par la Cour suprême d'Iran pour « corruption sur terre ». Son arrestation fait suite à des allégations d'espionnage au bénéfice d'Israël. Selon Téhéran, il serait relié à la mort de deux responsables du programme de développement nucléaire en Iran tués par une voiture piégée [1].

M. Djalali est né en 1971 à Tabriz, en Iran. Diplômé en médecine de l'Université de Tabriz en 1997, il travaille pour le gouvernement iranien de 2005 à 2006, puis déménage à Stockholm en 2008. En 2012, il obtient un doctorat en médecine de catastrophe de l'Institut Karolinska. Il s'installe en Suède avec sa famille et occupe divers postes de chercheur en Belgique et en Italie. Il a publié de nombreux articles et a souvent donné des conférences [2].

Le 25 avril 2016, alors qu'il se trouvait sur la route menant de Téhéran à Karaj, les forces de sécurité du ministère de l'Information l'ont kidnappé puis emmené de force à la prison d'Evin. Pendant trois mois, M. Djalali a été interrogé quotidiennement sans la possibilité de consulter un avocat et torturé pour obtenir de fausses confessions. En juillet 2017, il a été emmené en cellule d'isolement pour l'empêcher d'entrer en contact avec les ambassadeurs de pays européens qui venaient lui rendre visite [3].

Depuis ces événements, il a fait appel auprès de la Cour suprême du jugement prononcé par le juge Abolqasem Salavati, de la Cour révolutionnaire islamique. Cet appel n'aurait jamais été déposé par sa « défense »,

rendant ainsi irrévocable la sentence de peine capitale prononcée le 21 octobre 2017 par le juge Salavati [4].



Crédit : Amnesty International

Suite à son arrestation arbitraire, M. Djalali est emprisonné loin de ses proches, il subit de piètres conditions de détention et souffre de troubles de santé qui menacent sa vie. De plus, il n'a pas obtenu un contrôle judiciaire en bonne et due forme, et rien ne laisse croire qu'on lui ait prodigué les soins médicaux appropriés. Il ne fait aucun doute que le jugement est basé sur une preuve obtenue par des confessions de M. Djalali faites sous la torture. Tous ces éléments correspondent à la définition de la torture, de la détention arbitraire et des traitements cruels, inhumains et dégradants au sens du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIRDGP).

Or, l'Iran a ratifié le *PIRDGP*, ainsi que la *Convention de Vienne sur les relations consulaires*. En empêchant M. Djalali de

bénéficier des protections les plus fondamentales en matière de justice, en lui interdisant de contacter l'ambassade et en lui déniait des soins de santé de première nécessité, l'Iran contrevient à ses propres obligations internationales découlant de la ratification des deux textes juridiques mentionnés plus haut, ainsi que des rapports de son Examen périodique universel par les Nations unies. Plus précisément, l'Iran ne respecte pas ses engagements cités aux articles 7, 9, 10.1 et 14 du *PIRDGP*. De plus, il a fait fi des alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 de l'article 36 de la *Convention de Vienne*. Il a donc violé l'obligation de permettre aux fonctionnaires consulaires belge et suédois de communiquer avec leur ressortissant, en l'occurrence M. Djalali, de se rendre auprès de lui, de lui prêter assistance médicale et de pourvoir à sa représentation en justice. Notons qu'il existe de la jurisprudence de Cour internationale de justice à cet effet.

Cette peine avait été momentanément suspendue, suite à une demande d'appel de M. Djalali. Or, selon l'ACAT Belgique, celle-ci a été rejetée par la Cour suprême d'Iran le 5 février dernier. Cela entraîne le maintien de la peine capitale.

Pour en savoir plus sur l'Iran...

L'annonce de la victoire du président sortant, Mahmoud Ahmadinejad, en 2009, a été suivie par une vague d'arrestations de tous ceux mettant en cause la légitimité du régime. On assiste à une recrudescence des exécutions extrajudiciaires, à de graves atteintes à la liberté d'expression et à plusieurs recours à la torture. Les *bassidji*, agents du ministère du Renseignement et de la Sécurité, sont responsables de la plus grande partie des actes de torture en Iran. Ils constituent une branche du corps des Gardiens de la révolution et dépendent directement du Guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei [6].

En février 2017, par exemple, l'unité de cybercriminalité a arrêté pour interrogatoire les gestionnaires de plus de 450 médias comme Telegram, WhatsApp et Instagram. Ces centaines d'employés du milieu de la mode ont été arrêtés dans le cadre de l'opération de répression entourant l'usage des médias sociaux considérés comme

Appel aux dons testamentaires

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage sur les dons testamentaires...

« menaçant la sécurité morale » [7].

L'ACAT Canada n'en est pas à sa première action auprès des autorités iraniennes, en raison de la culture de violence portant atteinte aux droits de la personne et qui est encouragée par le régime. Rappelons que l'Iran n'est pas partie à la *Convention contre la torture* et refuse de collaborer avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture [8]. C'est pourquoi nous vous encourageons à vous adresser aux autorités iraniennes à l'aide de la lettre jointe à ce bulletin, afin d'exposer la situation du docteur Djalali et de leur rappeler les obligations internationales découlant de leurs engagements auprès des Nations unies et du Haut-commissariat des droits de l'Homme, obligations à faire cesser toute torture et toute détention arbitraire, et à traiter la personne humaine dans le respect de l'esprit du droit international.

Appel à l'action rédigé par Marie-Michèle Lemieux-Ouellet, stagiaire

Sources

ACAT-France. 2010. *Un monde tortionnaire : Fiche-pays sur l'Iran*. www.acatfrance.fr/un-monde-tortionnaire/Iran-rapport-2010 [6] [8]

Amnesty International. 2017. *Iran 2016/2017*. www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/iran/report-iran/ [7]

ARES. 2017-12-13. *Iran – L'ARES appelle à la mobilisation contre l'exécution d'Ahmadreza Djalali*. www.ares-ac.be/fr/presse/364-iran-l-ares-appelle-a-la-mobilisation-contre-l-execution-d-ahmadreza-djalali [4]

Business Insider. 2017-11-02. *This doctor refused to spy on the West for Iran and he was sentenced to death for it*. www.businessinsider.com/this-doctor-was-sentenced-to-death-for-refusing-to-spy-for-iran-2017-11 [2] [3] [4]

LaLibre.be. 2018-02-04. *Iran : la peine de mort du professeur de la VUB confirmée par la Cour suprême*. www.lalibre.be/actu/belgique/iran-la-peine-de-mort-du-professeur-de-la-vub-confirmee-par-la-cour-supreme-5a775ecfcd70fdabb9d058f4 [1] [5]

Bulletin de l'ACAT Canada

Mars 2018, Volume 9, n°2

Équipe de rédaction : Nancy Labonté, Marie-Michèle Lemieux-Ouellet et le comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce *Bulletin* est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce *Bulletin* représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2715, Côte-Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : www.acatcanada.org

www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

L'AGA de l'ACAT sur le thème de l'engagement chrétien pour les droits humains

L'assemblée générale annuelle des membres se tiendra le 24 mars 2018.

Une conférence d'ouverture, sur le thème de l'engagement chrétien pour les droits humains, aura lieu à 11 h et sera suivie d'une discussion.

Un repas préparé par une entreprise d'insertion sociale, le service traiteur Inter-Mission, sera offert gracieusement et l'AGA débutera après le repas, à 12 h 45.

Entre autres, à l'ordre du jour, la refonte des *Règlements généraux* de l'ACAT Canada et des élections pour combler quatre postes au conseil d'administration. En effet, trois de ces membres en élection ont manifesté le désir de ne pas solliciter un nouveau mandat à la prochaine

Assemblée générale annuelle. La décision de ces membres de ne pas renouveler leur mandat est seulement due à leur volonté propre et non à un problème quelconque au sein du CA. Du coup, le Conseil d'administration sortant sera amputé de 3 de ses membres. Il ne restera plus que 4 membres sur 7 – toute personne intéressée à populser l'ACAT dans l'action, contactez-nous !

Enfin, rappelons que le 24 mars est l'anniversaire de la mort de Mgr Oscar Romero. Nous prendrons donc un moment pour réfléchir ensemble avec Richard Renshaw aux effets tragiques de la violation des droits humains. En particulier, la torture veut détruire la capacité d'autonomie de la personne. Elle est en contradiction avec l'Évangile, qui prône l'amour. De plus, la mort de Jésus nous présente l'icône de notre libération par le moyen d'un cas extrême de torture et l'application de la peine de mort par l'État.

Notre conférencier invité, Richard Renshaw, père de Sainte-Croix, détient trois maîtrises – philosophie, théologie et éducation – et est l'auteur, entre autres, de *La Tortura en el Perú : el caso de Chimbote* (1985). Habitant Montréal depuis 2002, il a été secrétaire général adjoint de la Conférence religieuse canadienne et directeur adjoint de Développement et paix.

*AGA : samedi 24 mars 2018, à 11 h
chez les Dominicains, local R-02,
2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
Montréal, H3T 1B6 (accueil dès 10h30)
SVP : confirmez votre présence à
acat@acatcanada.org ou 514-890-6169*

Appel à l'action en Iran : Mode d'emploi pour agir

Pour faire suite à l'appel à l'action présenté dans ce numéro, agissez!
Premièrement, signez et ajoutez votre nom sur la lettre annexée au présent Bulletin.
Ensuite, expédiez une copie de cette lettre à l'adresse principale indiquée en haut.
Envoyez aussi une copie conforme (C.c.) à l'adresse secondaire.

Destinataire (tarif de la poste au Canada = 2,50\$) :

Mohammad Javad Zarif, ministre des Affaires étrangères
The Ministry of Foreign Affairs, Islamic Republic of IRAN
Imam Khomeini Avenue, Tehran, Iran
P.O. Box : 1136914811
Courriel : Info@mfa.gov.ir

C.c. (tarif de la poste au Canada = 0,85\$ en rouleau ou 1,00\$ à l'unité) :

L'honorable Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères
Affaires Mondiales Canada
125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G2
Courriel : Chrystia.Freeland@parl.gc.ca

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)
ayant un Statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org